

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA
PAROISSE DE ST-FABIEN-DE-PANET
COMTE DE MONTMAGNY

REGLEMENT NO 224

REGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS
D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LOTISSEMENT ET OCCUPATION.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de St-Fabien-
de-Panet, comté de Montmagny, tenue le 6ième jour du mois d'Août
1990, à 19:30 heures à l'endroit ordinaire des réunions du conseil
à laquelle sont présents:

M. PIERRE THIBAUDEAU	MAIRE
M. NORMAND BELANGER	CONSEILLER
Mme MICHELLE BILODEAU	CONSEILLER
M. MARCEL LAPOINTE	CONSEILLER
M. SAMUEL BELANGER	CONSEILLER
M. YVON MERCIER	CONSEILLER
était absent: M. GILLES NOEL	CONSEILLER

Il y a quorum.

Claude St-Pierre agit comme secrétaire de l'assemblée.

CONSIDERANT QUE la corporation municipale a adopté un plan
d'urbanisme conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDERANT QUE dans le processus d'élaboration et d'adoption du
plan d'urbanisme, un projet de règlement de la tarification des
permis et certificats d'autorisation pour la construction et
lotissement et occupation a aussi été soumis à la consultation
publique auprès des contribuables;

CONSIDERANT L'avis de motion donné le 4 juin 1990;

Après avoir délibéré sur ce projet de règlement de tarification des
permis et certificats d'autorisation pour la construction et
lotissement et occupation.

IL EST PROPOSE PAR MME MICHELLE BILODEAU
APPUYE PAR M. NORMAND BELANGER
ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE la corporation municipale de St-Fabien-de-Panet
adopte le règlement numéro 224 connu sous le nom de règlement
concernant la tarification des permis et certificats d'autorisation
pour la construction et lotissement et occupation dont le texte
est contenu dans un document annexé et considéré comme étant ici
au long écrit.

ADOpte A ST FABIEN DE PANET, COMTE DE MONTMAGNY, CE SIXIEME
JOUR DU MOIS D'AOÛT MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX.


PIERRE THIBAUDEAU, MAIRE


CLAUDE ST-PIERRE, SECRETAIRE-TRESORIERE

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA
PAROISSE DE SAINT-FABIEN-DE-PANET
COMTE DE MONTMAGNY

A V I S D E P R O M U L G A T I O N

REGLEMENT NO: 224

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

est par les présentes donné par la soussignée,

Claude St-Pierre, Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE: Le Conseil Municipal a adopté le 6 Août 1990 le règlement numéro 224 règlement concernant la tarification des permis et certificats d'autorisation pour la construction et lotissement et occupation.

QUE: Les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Corporation.

QUE: Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Fabien-De-Panet ce septième jour d'Août mil neuf cent quatre vingt dix.



CLAUDE ST-PIERRE, SECRETAIRE-TRESORIERE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 335)

Je soussignée, résident à St-Fabien-De-Panet, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 14:00 et 16:00 heures le septième jour d'Août mil neuf cent quatre vingt dix.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce septième jour d'Août mil neuf cent quatre vingt dix.



CLAUDE ST-PIERRE, SECRETAIRE-TRESORIERE